

RÉPONSE – M 329 A – 23.04

Réponse du Conseil administratif à la motion M 329 – 18.06

déposée par Mesdames Monique MATTENBERGER et Esther SCHAUFELBERGER, Messieurs Gilles-Olivier BRON, Xavier CHILLIER, Yves MAGNIN, Johan MARTENS, Granit METUSHI et Rui OLIVEIRA, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

PLUS DE SÉCURITÉ SUR LES CHEMINS MENANT À L'ÉCOLE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La présente motion a été adressée par votre Conseil au Conseil administratif, en l'invitant à :

- 1 développer des plans de mobilité scolaire pour des établissements primaires et secondaires situés sur la commune ;
- 2 à mettre en œuvre, et, le cas échéant, à faire mettre en œuvre par le Canton, les recommandations émanant du bilan le plus vite possible.

En date 29 janvier 2019, votre Conseil a voté favorablement la DA 373 – 18.12 portant sur un crédit d'engagement de CHF 122'000.00 pour la mise en place de plans de mobilité scolaire dans les établissements scolaires primaires de Vernier.

Depuis, un rythme annuel a été instauré pour l'établissement de plans de mobilité scolaire en collaboration avec l'Association transports et environnement (ATE) et le Bureau pour la prévention des accidents (BPA) dans les écoles d'Aïre, de Balxert, Bourquin et Châtelaine, des Libellules et d'Emilie-de-Morsier, ainsi que dans les écoles de Vernier-Ranches, Vernier-Village, Vernier-Place et Poussy, pour lesquelles le dernier plan de mobilité scolaire se terminera en 2023.

L'Office cantonal des transports (OCT) a été associé à chacune de ces démarches. Les mesures correctives situées sur le domaine public communal sont prises en charge par la Commune, qui en planifie les interventions en fonction de leur degré d'importance et niveau d'investissement. Dans ce cadre, le Conseil municipal sera saisi prochainement d'une délibération s'agissant du cheminement pour écoliers conduisant à l'école d'Aïre. Les mesures inhérentes au domaine public ou privé cantonal sont en revanche prises en charge par le Canton, qui les intègre dans ses projets de réaménagement en cours d'étude.

La motion M 329 – 18.06 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 27 mars 2023

